

AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

LA NORME CANADIENNE 13-101 SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES, D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (SEDAR)

Le 26 avril 2013, la ministre de la Justice et procureure générale a donné son consentement à l'établissement des modifications au texte énoncé ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 14 mai 2013.